

PROCES VERBAL de séance du CONSEIL MUNICIPAL du 8 février 2018

Présents : M. Guy HEDDEBAUX , M. Michel BULTEZ, Mme Nadine CHOQUET, Mme Bérangère VANHEEGHE, M. Jean Luc BLANQUART, M. Nicolas CHEVALIER, M. Thierry DEROUETTE, Mme Martine WISSOCQ, Mme Véronique BLONDEL, M. Patrick CROMBEZ, Mme Sylvie BOCQUELET, Mme Blandine DENEZ

Absents excusés : M. Mathieu VANMACKELBERG, Mme Catherine PORQUET

Secrétaire de Séance : Monsieur Patrick CROMBEZ

1. Information « Résidence les Argilières »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société HABITAT HT DE France souhaite rétrocéder les voiries et espaces verts de la résidence « Les Argilières » à la commune.

Un accord de principe avait été donné pour cette rétrocession si le bailleur remettait en état les trottoirs, voiries et réseaux. Les travaux vont être réalisés prochainement.

Le 17 mars 2015, le CM avait été informé que la société Habitat 62/59 avait donné son accord pour une participation à hauteur de 80 000 euros HT pour la réalisation du Chemin Parenty. En contrepartie, le promoteur souhaitait la rétrocession des espaces communs du lotissement dans le domaine public communal.

Ainsi, les trottoirs seront réparés et le rond-point sera mis en dur afin d'éviter des futures détériorations. Le début des travaux est prévu pour le 19 février 2018.

2. Modification des statuts du SIRB

Monsieur le Maire et Monsieur BULTEZ, 1^{er} adjoint présentent les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal de la Région de Bonningues le Calais.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les modifications.

3. Club Futsal du CH CALAIS

Le Club Futsal du Centre Hospitalier de Calais a sollicité Monsieur le Maire pour obtenir un créneau horaire au gymnase. Monsieur le Maire rappelle que l'accès au gymnase est réservé en priorité aux associations fréthunoises. De plus, aujourd'hui, il n'y a plus de possibilité d'occupation. Par conséquent, le Conseil Municipal décide de ne pas accorder de créneaux horaires pour ce club.

4. Activités récréatives et exposition

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par Monsieur Frédéric Vincent, président de l'association « les jouets de mon enfance ». Ce dernier souhaite organiser une exposition de jeux de société des années 80/90 et proposer des après-midi récréatifs une fois par mois à la salle des associations.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'encourager l'association. Pour cela, une subvention de 1000 euros sera octroyée après le vote du budget. De plus, une subvention de 1750 euros sera versée pour l'association Nature Propre.

5. Sinistre rue des Argilières

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un sinistre avait été déclaré chez M. et Mme BUY, situé 10 rue des Argilières lors de travaux de débroussaillage. La commune étant déclarée comme responsable doit verser la franchise contractuelle à M. et Mme BUY pour un montant de 144,10 euros.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser ce montant.

6. Travaux Place de Mairie

Monsieur le Maire et Monsieur BULTEZ, 1^{er} adjoint présente le projet définitif des travaux d'aménagement de la place de mairie et de ses abords. Ils informent les élus du résultat du marché. EIFFAGE, AGRIGEX SAE et BOIS ET LOISIRS sont les sociétés retenues. La négociation engagée au cours du marché public a permis de diminuer les offres financières sans remettre en question les aspects techniques.

Monsieur BULTEZ a exposé les différentes phases des travaux et les choix effectués pour sécuriser le centre du village.

7. Tablette numérique à l'école

Madame VANHEEGHE, 3^e adjointe informe les élus du projet mené à l'école primaire qui concerne la mise en place de tablette numérique. Ce nouvel outil pédagogique est en place depuis la fin d'année. Au cours du 3^e trimestre 2018, une manifestation sera organisée avec les parents d'élèves pour faire découvrir

le dispositif en présence de l'inspectrice.

8. Jardin pédagogique à l'école primaire

Madame VANHEEGHE, 3^e adjointe expose le projet du jardin pédagogique à l'assemblée. Une partie du projet sera subventionnée par l'Etat. L'association JANNAT apportera les outils pédagogiques.

9. Entretien et nettoyage de la salle des sports

Monsieur le Maire explique que la commune a acquis une auto laveuse pour renforcer le nettoyage de la salle des sports. Désormais, le sol du gymnase est nettoyé 2 fois par semaine, le mardi et le vendredi.

10. Aménagement extérieur de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux de sécurisation seront entrepris prochainement aux abords de la salle des fêtes. Une clôture rigide sera installée sur le terrain situé sur le côté de la salle.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faudrait revoir les tarifs de location et invite chaque élu à y réfléchir.

11. Bornage terrain communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a fait appel à un géomètre afin de pouvoir borner le terrain communal situé à proximité de la station d'épuration.

12. Modification du règlement intérieur et des tarifs du cimetière

Monsieur le Maire donne lecture du projet de modification de règlement qui concerne l'article 1, l'article 8 et l'article 18. Monsieur le Maire propose en conséquence d'adopter le règlement du cimetière tel que précédemment exposé.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité les dispositions suivantes :

- ADOPTE le règlement du cimetière communal comme exposé.
- AUTORISE, s'agissant d'un pouvoir de police spécial du Maire, Monsieur le Maire à signer l'arrêté municipal d'approbation dudit règlement avec effet à compter du 1^{er} mars 2018.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre toute mesure visant à la bonne application dudit règlement

De plus, les tarifs du cimetière prévoyaient une taxe d'ouverture de case de columbarium alors qu'il n'y a rien de prévu pour un caveau.

Par conséquent, le conseil municipal décide à l'unanimité de rendre gratuit cette taxe d'ouverture.

13. Rectification de la délibération « commission des élus »

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Sous-Préfecture a demandé d'apporter des précisions supplémentaires concernant une délibération prise le 12 octobre dernier.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier la délibération n° 44/2017 en indiquant que le conseil municipal a choisi de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres des commissions, de respecter la représentation proportionnelle.

14. Droit de mutation 2017

Monsieur le Maire informe les élus que la commune a perçu une somme de 14 397.93 euros au titre de la répartition du fond départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

15. Demande de subvention pour l'installation d'un système de vidéo protection et approbation du plan de financement

Monsieur le Maire présente le projet de vidéo protection qui vise à sécuriser la place de la mairie, le cimetière, ... Le montant prévisionnel des travaux est d'environ 20 000 €. Des subventions seront demandées prochainement après le résultat du marché public.

16. Vente E.M.S.A

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la vente de l'E.M.S.A va prochainement se concrétiser. Le montant de la vente est fixé en fonction du solde au 31 décembre 2017. A.F.A.P.E.I remboursera la commune de Fréthun selon les conditions fixées par la convention initiale pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 à la date de vente.

17. Adhésion groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Monsieur le Maire explique que la commune de Fréthun adhère à un groupement de commandes coordonné par la F.D.E qui concerne l'achat d'électricité pour les sites d'une puissance supérieure à 36 kVA. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler son adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et autorise le versement de 141,02 euros à la FDE au titre des frais de fonctionnement engagés.

18. Adhésion groupement de commandes pour identification en classe A des réseaux d'éclairage public

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis le 1^{er} juillet 2012, une réforme réglementaire impose de nouvelles obligations afin de préciser la responsabilité du maître d'ouvrage en charge de l'exploitation des réseaux et connaître précisément la localisation des ouvrages et des réseaux et diffuser les informations nécessaires à la sécurité du chantier.

Le réseau d'éclairage public (réseau sensible) est de la responsabilité de la commune de Fréthun. Par conséquent, elle doit déclarer ce réseau, remettre des plans dans les récépissés de Déclaration de Travaux (DT) mentionnant la classification des réseaux. Tous les plans des ouvrages souterrains sensibles pour la sécurité fournis en réponse aux déclarations DT/DICT devront être géo référencés de la classe A, au 1^{er} janvier 2019 en zones urbaines et au 1^{er} janvier 2016 sur l'ensemble du territoire.

Considérant que eu égard à son expérience, la FDE 62 entend assurer le rôle de coordonnateur d'un groupement de commandes pour le géo référencement du réseau d'éclairage public,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes pour commandes pour le géo référencement du réseau d'éclairage public et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce groupement de commandes

19. Questions et informations diverses

Colis de fin d'année :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements pour le colis de fin d'année octroyé aux aînés.

Eclairage public :

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a plus lieu à garder un éclairage public toute la nuit. Il est décidé de revenir aux horaires classiques à savoir, un éclairage de 23H à 6H.

SEVADEC :

Le SEVADEC propose de fournir à la commune et à ses habitants du compost. Monsieur le Maire va répondre favorablement.

LA POSTE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Poste et Elios ont conclu un accord de partenariat pour la distribution de repas à domicile. En fonction des besoins, Monsieur le Maire sollicitera une rencontre.

Marché aux fleurs :

Madame DENEZ évoque la possibilité de créer un marché aux fleurs dans la commune.

Sécurité routière :

Madame BOCQUELET évoque des problèmes de sécurité dans le quartier des Charmilles. Les automobilistes roulent très vite et il convient de prendre des mesures. La gendarmerie sera prévenue.

Madame DENEZ informe les élus que le miroir de circulation de l'impasse Pecqueux est défectueux tout comme celui de l'impasse Morel. Les 2 miroirs seront changés. De plus, elle indique que les revêtements de chaussée, impasse Pecqueux et rue de la Routière, sont en très mauvais état.

Monsieur DEROUETTE ajoute que les panneaux de priorité à droite sont peu respectés rue Louis Leduc et Résidence du Moulin.

Cabanalivres :

Monsieur CROMBEZ informe les élus que la cabanalivres sera déplacée le lundi 12 février. Elle sera remise en état avant d'être installée aux abords de l'école maternelle. Un aménagement permettant un temps de lecture sera réalisé.

Association omnisports :

Monsieur CROMBEZ indique qu'une nouvelle section a vu le jour. Elle concerne l'aéromodélisme en salle. L'activité sera pratiquée le mardi de 21H à 23H et le mercredi de 10H à 12H.

Divers :

Monsieur le Maire indique qu'il convient de refaire les barrières du chemin Parenty.

Monsieur DEROUETTE signale une fuite au niveau des vestiaires du terrain de foot.

Monsieur le Maire indique que la commune va racheter du matériel de prêt pour les habitants : tables et chaises.

La séance est levée à 20H15.

